



**Le PADD est un « projet de ville » indiquant les orientations décidées par la ville de Nouméa pour son aménagement et son développement durable jusqu'en 2025**

***Le choix de ville : un compromis entre centre ville dense et quartiers peu denses pour favoriser la qualité de vie des habitants et le développement durable.***

Depuis le premier Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) en 1963, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Nouméa constitue une démarche nouvelle. Le PUD qui en résulte marque une rupture notamment dans la répartition des densités urbaines et pour l'aménagement du Centre-ville.

*Rappel - Le développement durable comprend 3 composantes essentielles : le développement économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.*

Le but du PADD : dessiner Nouméa 2025 avec 140.000 habitants en dépit du « déséquilibre » qui constitue un handicap pour la capitale (Nouméa a du accueillir une importante population en provenance des autres provinces et les prendre en charge) et du fait que ses ressources sont 2 fois inférieures à une commune équivalente de métropole. (Nouméa est approximativement de la taille de Nancy).

**1 - Nouméa est réparti en 4 grands territoires construits et une vaste zone verte aménagée et protégée.**

**Territoire d'habitat : la qualité de vie des habitants au cœur du projet.**

- 1) Dans l'esprit villageois, une innovation : les centres de quartier
- 2) facteurs d'amélioration des déplacements : plus grande largeur des nouvelles emprises de routes et hiérarchisation des voies, augmentation des parkings visiteurs et résidents dans les voies étroites et les impasses.
- 3) les gabarits sont harmonisés et les hauteurs réduites
- 4) les paysages et les éco-systèmes (mangrove, forêts sèche) sont protégés
- 5) les nuisances sonores sont prises en compte ainsi que les risques industriels, naturels, atmosphériques.
- 6) l'aménagement tient compte des principes de sécurité.

**Centre-ville redessiné, habité, modernisé, dynamisé.**

- 1) un nouveau périmètre est défini ( du Quartier Latin à la Pointe Denouel pour redonner une vocation « tournée vers la mer »)

- 2) 1000 logements répartis comprenant des logements en accession à la propriété pour les jeunes Nouméens. Suppression de la Zac, appel d'offres international pour le Schéma Directeur du front de mer
- 3) 18.000 emplois existants : l'aménagement vise à soutenir et à développer les activités économiques et administratives du centre-ville
- 4) Les Fronts de mer :
  - Nord : paysagement le long de la baie, esplanade d'entrée de centre-ville, immeuble d'activités et d'animation sur le parking de l'hôpital comprenant 900 places de parking
  - Le quai Ferry est paysagé (analogue à la baie de l'Orphelinat avec promenade piétonne et piste cyclable), création d'un Centre de congrès et d'expositions partiellement sur la mer, Musée maritime, village pionnier sur une « île » située à l'actuel quai des scientifiques
  - Le Marché est rénové et agrandi
  - Une zone d'animation est créée entre le Bout du Monde et le Marché
- 5) Lancement de l'aménagement du « carré Rolland » en 2010 comprenant la première rue piétonne couverte du centre-ville
- 6) 2500 places de parking notamment autour du grand centre, rues et trottoirs réaménagés et plantés, sécurité restaurée
- 7) Révégétalisation du Centre-ville et mise en lumière de la Place des Cocotiers
- 8) L'accueil et la réinsertion des SDF fait l'objet d'une proposition de règlement

**Territoires industriels** : la recommandation vise à rendre Doniambo conforme aux normes environnementales, confirmation de la vocation industrielle et artisanale de Ducos et création d'un Centre de Quartier à Ducos Industrie.

**Territoire de tourisme et loisir** : 3 zones et un mixage possible logement/hôtel à l'Anse Vata avec préservation des espaces verts

La « zone verte » représente 30% du domaine communal.

**2 - La Ville améliorera l'équité sociale** : atteindre un même niveau d'équipement pour tous les quartiers, stabiliser les implantations de squats et résorber l'habitat insalubre, accueillir et réinsérer les SDF

### **3 - La Ville préservera les environnements**

- 1) naturels : protection des mangroves et forêts sèches, aménagement des parcs (Rivière Salée, Receiving, Ouen Toro, poursuite de la promenade Pierre Vernier jusqu'à Magenta), protection des grands paysages (crêtes et fortes pentes), construction de stations d'assainissement (80% des logements couverts grâce aux nouvelles stations du centre-ville et de Magenta), nécessité d'assainir les rejets de Ducos Industrie. Nouméa s'inscrit dans la démarche « Agenda 21 »
- 2) patrimoniaux : pour la première fois, surveillance et protection des zones patrimoniales, création d'un véritable quartier asiatique en centre-ville, création d'un « quartier patrimonial » (style colonial et Art déco) à la 1<sup>ère</sup> Vallée du Tir
- 3) culturel : valoriser le patrimoine du baigneur à Nouville, construction d'un nouveau Musée maritime entouré d'un village pionnier

- 4) sportif : pistes cyclables, chemins de promenade, parcs, terrains de sports et de loisirs

**4 - La Ville rayonnera davantage** : capitale française de la région Pacifique, Nouméa rayonnera d'avantage avec la qualité de son aménagement, de ses équipements (centre de congrès), et son exemplarité en matière de développement durable.

**5 - Le développement de Nouméa s'inscrit dans celui de l'agglomération par une meilleure cohérence en matière d'habitat, de définition des pôles d'activité, de déplacements (Scan et Pdan).**